



Le SNAO sur vos réseaux sociaux préférés !



Clin d'oeil de Décembre 2017

Bonjour [Prenom],

Une grande année 2018 s'annonce pour les orthoptistes! Certains points restent encore à détailler, notamment concernant le contenu des bilans orthoptiques. Nous remercions la confiance de la CNAM qui a accepté que les cadre des bilans soient publiés ultérieurement. Alors oui en pratique, il reste encore des doutes, des questions, on tatonne sur certaines situation etc... mais face à de nouvelles possibilités, les comportements et les habitudes prennent forme au fur et à mesure, avec l'expérience... "Rome ne s'est pas faite en un jour".

Pour vous aider, n'oubliez pas de visionner la vidéo du SNAO sur l'avenant 12. Elle est disponible dans votre espace adhérent, et répondra à beaucoup de vos questions. De plus, tous les textes officiels et les affiches des tarifs sont disponibles ci-dessous.

Après une importante réorganisation de l'UNRIO, les formations 2018 sont enfin disponible. L'ensemble des administrateurs et des formateurs a été modifié, il a fallu du temps pour reconstruire les programmes. Nous remercions toute l'équipe du CA et les formateurs pour avoir relevé ce défi et nous espérons que les nouvelles formations vous plairont. D'ailleurs, le montant des prises en charge FIFPL est modifié à compter de 2018 (à lire ci-dessous).

Toute l'équipe du SNAO vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'années, de vibrer pour des projets enthousiasmants et de les voir couronnés de succès !!

Les actualités en orthoptie

» Publication au JO de la nouvelle nomenclature des actes orthoptiques

C'était annoncé depuis plusieurs mois, c'est publié depuis le 24 Décembre 2017, les nouveaux actes et prestations orthoptiques seront utilisables dès le 1er Janvier 2018!!

En résumé et pour les retardataires:

- De nouveaux actes: réfraction, bilan et rééducation neuro-visuels...
- Une revalorisation des tarifs
- Fin de la durée minimale des bilans orthoptiques

» Vidéo du SNAO sur l'avenant 12 (Facebook live)

Les 2 Vidéos du Facebook Live sont en ligne sur le site internet du SNAO !!!

Tous les adhérents du SNAO peuvent y avoir accès 😊

Pour cela, une fois sur la page <https://www.orthoptiste.pro/>, vous devez vous connecter dans la rubrique "Connexion adhérents" en bas à gauche en renseignant :

- pour le nom d'utilisateur : mettre le mail donné en référence au SNAO

- pour le mot de passe : votre numéro d'adhérent SNAO

puis vous allez dans l'"espace adhérent" et là, vous trouverez le lien Facebook Live.

Visionnez ad libitum et n'hésitez pas à poser vos questions si la vidéo du direct live n'a pas répondu à tout.

Si certains ont des problèmes de connexion ou n'ont pas le lien dans l'espace adhérent, merci de nous le signaler.

Si nous avons "tardé" pour vous accorder l'accès, la raison est due au fait qu'une dernière réunion présentielle a eu lieu le 12/12 au soir et que nous ne voulions pas qu'elle se vide de tous ses inscrits afin de respecter l'investissement de notre collègue Fabrice Templier, délégué régional PACA.

Il vous aura fallu patienter un peu mais maintenant, tous sur les vidéos !!!

➤ Affichage obligatoire nouveaux tarifs au 1er Janvier 2018

Suite à l'évolution de la nomenclature des actes orthoptiques, vous trouverez les nouvelles affiches tarifaires dans votre espace adhérent sur le site du snao, rubrique Actualités syndicales!

➤ Grade Licence pour les orthoptistes diplômés en 2017!

On ne l'attendait plus, il est là! enfin!!! Le texte attribuant le grade Licence aux titulaires du certificat de capacité d'orthoptie à compter de la session 2017.

Le décret confère le grade de licence aux titulaires du certificat de capacité d'orthoptiste entrés en formation à compter de l'année universitaire 2014-2015!

Le SNAO travaille déjà la suite de la réingénierie de la formation... à suivre

➤ Rapport d'enquête sur la formation en orthoptie

Une enquête dirigée par Cynthia Lions et Daniel Claeys a été récemment faite en direction des étudiants afin de connaître l'état des lieux de la formation actuelle, 3 ans après la mise en place de la réingénierie.

Présenté le 14 décembre 2017, ainsi que le rapport issu de celle menée par les étudiants eux mêmes sous l'égide de la Fédération Française des Etudiants en Orthoptie (FFEO), nos interlocuteurs au Ministère de l'Enseignement Supérieur n'ont pu qu'admettre que l'uniformité tant attendue n'est, malheureusement pas encore en place.

Exercice professionnel

➤ Programme Formations UNRIO 2018

Le programme UNRIO 2018 est arrivé dans vos boites aux lettres.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent et payer par CB via votre extranet: <https://extranet.orthoptiste.pro/>

➤ Formations FIF-PL Orthoptistes: changements 2018

Le FIF PL a fait le choix, à partir de juillet 2018, de ne prendre en charge que les organismes datadockés. Les organismes de formation vont donc entrer dans la démarche du Datadock, et pour se faire référencer, faire évaluer 6 critères. À compter de 2018, la CFP sera payée, avec l'échéance de novembre, au titre de l'année en cours. En conséquence, vous allez, exceptionnellement, payer deux fois la CPF en 2018 : en février : 97€ au titre de l'année 2017 et en novembre : 98 € au titre de l'année 2018.

Pour 2018, les montants de prise en charge annuels sont passés à **900 euros pour 2018**.

Et toujours en plus du budget propre du professionnel, des possibilités supplémentaires sont possibles sur fonds spécifiques.

NOUVEAU en 2018 pour les professionnels de santé: votre prochaine déclaration de revenus 2017

Afin de simplifier vos démarches administratives, la loi prévoit une déclaration sociale commune obligatoire de revenus pour les professionnels de santé conventionnés.

Cette déclaration concerne les professionnels affiliés au régime des PAM Conventionnés. Pour ceux, relevant de la Sécurité Sociale des Indépendants (ex-RSI), ils continuent à établir la Déclaration Sociale des Indépendants (DSI).

Jusqu'en 2017, vous deviez effectuer deux déclarations sociales :

- l'une auprès de votre URSSAF ou du RSI, selon votre situation, pour le calcul de vos cotisations et contributions sociales personnelles ;
- l'autre auprès de votre Caisse de retraite pour le calcul de vos cotisations vieillesse et invalidité-décès.

A compter de 2018, une seule déclaration est nécessaire pour permettre de calculer l'ensemble de vos cotisations sociales. Cette déclaration sociale commune doit se faire en ligne sur le portail net.entreprises.fr.*

Pour la DSPAMC (Déclaration sociale des professionnels de santé affiliés aux régimes PAM conventionnés), la première étape est votre inscription à net-entreprises :

C'est très simple, avec votre nom, prénom et numéro SIRET!

Cette inscription préalable vous permet ensuite de faire votre déclaration de revenus et de recevoir des messages et informations sur cette déclaration.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit, le portail net-entreprises met à votre disposition gratuitement, en toute sécurité et confidentialité, de nombreuses démarches simples et dématérialisées pour les professionnels ou leurs mandataires.

Les actualités de politique santé

Loi de financement de la Sécurité Sociale 2018

Définitivement adopté par l'Assemblée nationale (en attendant la saisine du Conseil constitutionnel), le premier budget de la Sécu de l'ère Macron comporte au final 78 articles contre 57 dans le texte initial.

Voici ce qu'il faut retenir du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2018.:

- Objectif national de dépenses d'assurance-maladie en progression
- Place au tiers payant généralisable, fin du tiers-payant obligatoire
- Création d'un fond innovation pour diffuser les recettes du terrain
- La télémédecine dans le droit commun
- La prévention prend du galon
- Hausse de la CSG
- Fin du RSI

Source: le quotidien du médecin

Bientôt un service sanitaire pour les étudiants en santé

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont mis en place ce vendredi 22 décembre 2017, le comité de pilotage de la mission « Service sanitaire ». Prévus pour tous les étudiants en santé, le service sanitaire a pour but de les familiariser avec les enjeux de prévention en santé.

Annoncé par le Président de la République, le Service sanitaire prendra la forme d'un stage de 3 mois durant les études : des actions de prévention et de promotion de la santé seront confiées à tous les étudiants en santé. Ils iront, par exemple :

- dans les écoles pour sensibiliser aux dangers du tabac
- dans les universités, alerter les étudiants pour sensibiliser sur les enjeux sanitaires autour de la sexualité, ou encore sur les dangers de l'abus d'alcool.

Ce service sanitaire sera intégré dans les maquettes pédagogiques et, à terme, il pourra concerner plus de 40.000 étudiants chaque année. S'il ne s'agit pas de dispenser des actes de soins, le dispositif veillera cependant à toucher tout type de public.

➤ 9 projets pilotes lauréats de la seconde vague de l'appel à projet "Accompagnement à l'autonomie en santé" 2017

Cet appel à projet (2e vague) doit permettre l'expérimentation de dispositifs d'accompagnement des personnes malades, en situation de handicap ou à risque de développer une maladie chronique, dans le but de renforcer leur autonomie.

L'expérimentation s'inscrit dans la Stratégie nationale de santé dans son axe IV qui vise à réaffirmer le rôle des usagers comme acteurs de leur parcours de santé en favorisant leur participation par des démarches innovantes notamment d'accompagnement.

L'objectif est avant tout de renforcer les capacités de prise de décision et d'action (empowerment) de la personne confrontée à une vulnérabilité en santé.

En application de la loi de modernisation de notre système de santé, des projets innovants, présélectionnés par les Agences Régionales de Santé (ARS), ont été évalués par un comité d'évaluation national réunissant acteurs institutionnels, associatifs et experts.

Le cahier des charges de cet appel à projet avait été construit sur la base du rapport « Cap Santé ! » de Christian SAOUT.

Quelques projets intéressants:

- Bourgogne-Franche Comté: [Equipe mobile Basse Vision](#)
- Bretagne 1: [Inscrire la triade enfant-parent-soignant dans les décisions du parcours de santé, un impact sur la pratique?](#)
- Guadeloupe: [Programme de prévention du diabète de type 2 en Guadeloupe](#)

Les actualités scientifiques

➤ Maculopathie chronique: un jeu vidéo thérapeutique sur smartphone

Développé par la start-up Tilak Healthcare en partenariat avec l'Institut de la vision, OdySight est un jeu vidéo sur smartphone, considéré comme un dispositif médical, destiné au suivi de patients souffrant de maculopathies chroniques.

Il plonge le malade dans un univers virtuel dans lequel il progresse en réalisant des puzzles 3D... et des tests monoculaires.

Ces tests permettent d'évaluer finement trois paramètres : l'acuité visuelle de près, la sensibilité aux contrastes, la présence et l'évolution de scotomes ou de métamorphopsies avec grille d'Amsler.

➤ Fixation instable chez des adultes dyslexiques

Etude publiée en Décembre 2017 dans IOVS sur la disparité de fixation et son instabilité ainsi que sur la réalisation de tâche de temps sériel (SRTT) chez 29 adultes dyslexiques en comparaison à 30 adultes non dyslexiques du même âge.

➤ Une vision différente de la dyslexie: De la perception locale à la perception globale

Etude publiée en Décembre 2017 dans Scientific Report mettant en évidence un déficit latéralisé de l'hémisphère droit, impliqué dans l'analyse globale de la scène visuelle au cours de 5 expériences chez 353 enfants au total.

Formation, congrès, événement

➤ Formation UNRIO - Les écrans - 22 & 23 Janvier 2018, Paris.

L'utilisation des technologies numériques par le grand public a représenté une évolution majeure dans la communication, la réflexion et l'action.

Les enfants, les enseignants, les actifs ou encore les professionnels de santé se les sont appropriés.

Dans ce cadre, l'orthoptiste est de plus en plus amené à évaluer l'efficacité de la fonction visuelle.

Quelles peuvent être les conséquences anatomophysiologiques, visuelles, praxiques, psychologiques et sociales de l'utilisation des écrans dans notre quotidien ? Quelles études ont mis en avant les bénéfices et/ou les risques de ces supports interactifs ?

L'orthoptiste, dans l'approche spécifique de chaque utilisateur, débutant ou compétant a un rôle de prévention, de conseils et d'amélioration des signes fonctionnels induits.

➤ Formation UNRIO - Autisme et orthoptie - 29-31 Janvier 2018, Paris. SESSION UNIQUE 2018!!!

Les troubles envahissants du développement (TED) sont dorénavant appelés trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ils apparaissent dès l'enfance sous différentes formes. La sévérité des symptômes varie au cours de la vie et d'une personne à l'autre. Un enfant sur 100 dans le monde souffre d'une forme d'autisme. Quelle prise en compte de la vision dans les difficultés de communication, de saisie de l'information et de l'expression du geste pour ces patients ? L'orthoptiste doit savoir s'ajuster aux particularités parfois déroutantes de ces patients et construire un projet orthoptique ciblé. S'il existe une problématique visuelle, la prise en soin orthoptique doit s'intégrer au projet pluridisciplinaire suite aux recommandations de l'HAS en 2012.

➤ Congrès AMMYR - 19 & 20 Janvier 2018 - Palavas-les-flots

Une nouvelle formule 100% pratique du vendredi après-midi au samedi matin.

Chaque thème clé sera abordé sous forme de 3 cas cliniques, débattus devant un panel d'experts et l'auditoire, et synthétisé en 3 points essentiels.

➤ Journée de l'Association Française d'Ophtalmologie Pédiatrique - 20 Janvier 2018 - Paris

Session 1: Nouveaux produits et matériels: leurs tests

Session 2: Oculomotricité

Session 3: Conférence invitée

Session 4: Communications libres

Notre formation continue

UNRIO Classique et DPC

Le programme de l'UNRIO pour l'année 2018 est consultable ainsi que les descriptifs sur son propre site.

RAPPEL :

- Pour les libéraux :

Les frais engagés pour la formation sont déductibles des revenus professionnels.

Ils peuvent en partie être pris en charge par le FIF-PL.

La prise en charge pour 2018 sera au coût réel, mais plafonnée à 200 € par jour, limitée à 900 € par an et par professionnel

- Pour les salariés : Les stages sont normalement pris en charge par l'employeur.

N'hésitez pas à nous contacter pour poser une option sur un stage au 01 40 22 03 04, ou par mail: unrio.dpc@orthoptistes.fr

Nous suivre sur les réseaux sociaux

Groupe Facebook SNAO réservé aux adhérents

Nous vous rappelons qu'un groupe Facebook réservé aux adhérents SNAO est à votre disposition.

Le but est de permettre une meilleure rapidité dans la transmission de nos informations. Ce groupe est là pour que vous puissiez échanger facilement.

Vous pourrez poser vos questions, avoir les informations immédiatement, savoir ce qui se passe dans le monde orthoptique, et ainsi donner directement votre avis.

Venez nous rejoindre!

Page facebook SNAO tout public

Le SNAO possède maintenant une page facebook public. Cette page se veut être l'organe de communication grand public du SNAO.

Que vous soyez orthoptiste ou non, adhérent SNAO ou non, abonnez-vous à la page pour ne rater aucune information de votre syndicat préféré!

On compte sur vous pour "liker" et partager au maximum l'info à TOUS vos contacts facebook!

Astuce: penser à inviter vos ami(e)s à s'abonner à la page en un clic

Sur Twitter

Le SNAO n'a pas encore de compte sur twitter, mais saviez-vous que le Président du SNAO était déjà particulièrement actif sur ce réseau social?

Il existe sur twitter de riches échanges entre syndicats orthoptistes, ophtalmos et opticiens, venez-vite nous rejoindre!

Petites annonces

Comme d'habitude vous retrouverez les petites annonces sur le site.

Continuez à nous soutenir, **adhérez** encore et **faites adhérer**
N'oubliez pas que nous avons une cotisation pour les salariés, faite passer l'info!
Merci à tous pour votre soutien.

Cynthia LIONS

Si vous ne souhaitez ne plus recevoir d'informations de notre part : [Balise_Desabonnement]